

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 14 juillet 2025, au 10 avenue Michaud, sous la présidence de monsieur le maire André Rioux, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| M. Martin Thibeault # 1 | M. Gaétan Boutin # 2 |
| M. Mathieu Breton # 3 | M. Jocelyn Lantagne # 4 |
| Mme Johanne Sabourin # 5 | M. Yvon Lantagne # 6 |

Mme Martine Lachaine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE À 19 h 30

2025-07-98 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2025
4. Correspondance et informations
 - a- Demande de commandite Festivités Champêtres
5. Dénonciation des coupures au programme Emplois d'été Canada
6. Avis de motion règlement de limite de vitesse
7. Soumission changement de ponceau Route de l'Hydro
8. Rechargement chemin des Prés
9. Rechargement des Pionniers et Bellevue
10. Analyse de l'implantation d'un site de traitement des boues de fosses septiques
11. Achat de bloc de béton
12. Analyse des opportunités de regroupements en matière de sécurité incendie
13. Achat gouttière pour musée
14. Dépôt du rapport budgétaire du mois de juin 2025
15. Adoption des dépenses
16. Varia :
17. Période de questions du public
18. Levée

Adoptée

2025-07-99 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025.

Adoptée

CORRESPONDANCE :

2025-07-100 DEMANDE DE COMMANDITE FESTIVITÉS CHAMPÊTRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présents d'accepter de commanditer une page couleur du livre souvenir au coût de 300 \$.

Adoptée

2025-07-101 DÉNONCIATION DES COUPURES AU PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et du tourisme;

ATTENDU QUE les jeunes engagés via ce programme comblent un besoin au niveau du tourisme et de la culture en occupant ses emplois;

ATTENDU QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisent considérablement la capacité des municipalités à offrir ces services;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celles du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil,

QUE le conseil municipal de Saint-Marc-de-Figuery dénonce les coupures apportées au programme d'Emplois d'été Canada 2025, qui nuisent directement aux services offerts en tourisme et en culture;

QU'il demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery transmette une copie de cette résolution au premier ministre Mark Carney, à la ministre de l'Emploi, l'honorable Patty Hajdu, au député fédéral de l'Abitibi, Sébastien Lemire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et la Fédération canadienne des municipalités ainsi qu'aux autres municipalités du Québec afin d'obtenir leur appui.

Adoptée

AVIS DE MOTION PROJET RÈGLEMENT SUR LES LIMITES DE VITESSE 2025-279

L'avis de motion et dépôt du premier projet de règlement # 2025-279 est donné par monsieur le conseiller Gaétan Boutin.

Adoptée

2025-07-102 SOUSSION CHANGEMENT DE PONCEAU ROUTE DE L'HYDRO

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour le changement de ponceau route de l'Hydro au coût de 8 882.50 \$ avant taxes.

Adopté

RECHARGEMENT CHEMIN DES PRÉS

Les membres du conseil ont décidé de reporter ce point à la séance d'août.

2025-07-103 RECHARGEMENT CHEMIN DES PIONNIERS ET BELLEVUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Breton et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission d'excavation DGM inc. pour du rechargement sur le chemin des Pionniers et Bellevue au coût de 7 995.72 \$ taxes non incluses.

Adopté

2025-07-104 ANALYSE DE L'IMPLANTATION D'UN SITE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des résidences du territoire de la MRC d'Abitibi disposent d'un système de traitement individuel des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit l'obligation de vidange des fosses septiques résidentielles aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte deux sites de traitement des boues de fosses septiques situées dans les MRC Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le site de la MRC Abitibi-Ouest est en mesure d'accueillir les boues septiques de son territoire uniquement et que le site de la MRC de La Vallée-de-l'Or est en voie d'atteindre la limite de sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de vidange des fosses septiques a augmenté considérablement dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC d'Abitibi ont décidé en 2021 d'adresser la situation en créant le comité de gestion des boues de fosses septiques dont le mandat consiste à analyser les différentes alternatives possibles de gestion des boues septiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'évaluation des possibilités de gestion des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE les analyses préliminaires démontrent la viabilité d'un projet de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer les prochaines étapes menant à l'implantation d'un site territorial de traitement des boues de fosses septiques;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par madame la conseillère Johanne Sabourin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil;

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues de fosses septiques territoriales;

DE désigner la MRC d'Abitibi comme responsable du dossier de regroupement;

D'autoriser la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

Adopté

2025-07-105 ACHAT DE BLOC DE BÉTON

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Béton Fortin pour l'achat de 35 blocs de béton pour disposer au centre récréatif au coût de 4 690 \$ taxes non incluses.

Adopté

2025-07-106 ANALYSE DES OPPORTUNITÉS DE REGROUPEMENTS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC est desservi par six services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution, à la réalisation d'une étude d'opportunité;

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approfondir les recommandations préliminaires en poursuivant les démarches avec l'ensemble des municipalités de la MRC;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Lantagne et résolu à l'unanimité par les membres du conseil;

QUE la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie;

DE désigner la MRC d'Abitibi comme responsable du projet de regroupement;

D'autoriser la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4;

Adopté

2025-07-107 ACHAT GOUTTIÈRE MUSÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Boutin appuyé par monsieur le conseiller Martin Thibeault et résolu à l'unanimité par les membres du conseil présent d'accepter la soumission de Bois Turcotte pour l'achat des gouttières et matériels requis pour les travaux au musée au coût de 644.63 \$ taxes incluses.

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU MOIS DE JUIN 2025

2025-07-108 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Thibeault appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter les dépenses du mois de juin 2025 et celles prévisibles de juillet 2025, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés du mois de mai pour un total de 94 334.20 \$
Versement par chèque C2500084 à C2500094
Paiement en ligne sécurisée L2500046 à L2500057
Paiement par transfert électronique P2500080 à P25000100

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de juillet 2025
Salaires payés en juin 2025 pour un total de 42 496.80 \$
D2500163 à D2500210 et P2500001 à P2500012

Adoptée

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-07-109 LEVÉE

À 20h10 il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Breton appuyé par monsieur le conseiller Yvon Lantagne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit, et est levée.

Adopté

André Rioux, Maire

Martine Lachaine, directrice générale
et greffière trésorière

Je, André Rioux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.